

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 3 Juin 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-03-04 – INTERCOMMUNALITÉ (5.7) - ADHESION DE LA CC
TERRES TOULOISES A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE
LA MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE**

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAIND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	61 présents
<u>Nombre de votants :</u>	71 votants

Le projet de nouvelle agence de développement économique à l'échelle de la Multipôle Nancy sud Lorraine est de créer un outil unifié au service de l'accompagnement et du développement des entreprises et des territoires dans un contexte de rebond et de relance.

Cette démarche répond par ailleurs à la volonté de la Région Grand Est de mailler le territoire régional par un réseau d'agences de développement. Alors qu'elle finançait précédemment plusieurs agences de développement économique à l'échelle de la Multipôle (SCALEN et ADTL), la Région souhaite désormais assortir la suite de son partenariat à la création d'une agence économique unique sur ce périmètre.

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique,
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain,
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

1/ Positionnement et valeur ajoutée

Les travaux conduits avec les 13 EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle ont permis de confirmer une adhésion générale à plusieurs principes en termes de positionnement :

- **L'agence agit en proximité avec une organisation territorialisée,**
- **L'agence doit apporter une valeur ajoutée à chaque EPCI** dans le domaine du développement économique, sans se substituer aux missions des EPCI dans la définition des stratégies,
- **L'agence, par son positionnement intermédiaire (infrarégional)** agit comme un acteur "tractant" de l'exogène par son développement endogène, et n'intervient pas comme le font les acteurs régionaux et nationaux (Grand ENov+ et Business France pour l'IDE par exemple),
- **L'agence doit agir en complémentarité avec les outils locaux existants**, à savoir les acteurs de la création d'entreprises pour lesquels chaque territoire dispose d'une organisation propre, mais aussi bien entendu avec Scalen et Grand Nancy Innovation.

Pour les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine, c'est le cas avec l'ADTL qui conserve les missions d'accompagnement à la création d'entreprises et l'animation des pépinières. Les autres missions de développement endogène et exogènes sont désormais assurées par l'agence à l'échelle de la multipôle. Ce transfert aura pour conséquence d'ajuster à la baisse le montant de la cotisation annuelle allouée par la CC TERRES TOULOISES à l'ADTL.

De manière générale, les valeurs ajoutées que doit apporter l'agence font consensus :

- L'apport d'expertises spécifiques (financement, métiers, sectorielles...) et l'accès à des ressources supra EPCI,
- L'ingénierie en matière d'accueil d'entreprises sur des compétences ciblées (notamment ingénierie financière),
- Le développement de projets structurants à l'échelle du territoire Sud 54, notamment pour faciliter et accélérer les transitions,
- Les effets de réseau entre EPCI permettant de structurer et/ou animer des secteurs / filières ou plus largement les écosystèmes locaux,
- La vieille sectorielle (logistique, santé, etc.) en coordination avec Scalen,
- Le lien avec la recherche, la promotion de l'innovation, en lien notamment avec Grand
- Nancy innovation,
- La mise en place d'actions coordonnées à l'échelle SUD54 pour attirer des cibles et être plus visibles,
- Des moyens mutualisés pour « chasser en meute » et développer l'exogène.

2/ Mission et dimensionnement cible

Le projet propose une **montée en puissance progressive des ressources** pour atteindre une équipe cible autour de 16 à 18 salariés assurant deux grands groupes de missions largement orientées vers une approche endogène et des actions de terrain :

- **Développement endogène** (12 ETP) : mission de proximité s'inscrivant dans une logique territoriale (service aux entreprises), missions d'expertise (transitions écologique, numérique, lien recherche avec GNI...), mission d'animation de l'écosystème (filières, réseaux),
- **Développement exogène** (3 ETP) : prospection, appui à l'implantation, salons, opérationnalisation de l'argumentaire économique.
- Des fonctions supports pour la direction générale, la communication et l'administration. (3 ETP).

La réalisation de ces missions s'entend en complémentarité avec les autres partenaires de l'ingénierie économique.

Le budget cible pour le fonctionnement et les missions de l'agence ~~18 salariés~~ est évalué à 1,8 M€ annuel.

Les principes de financement reposent sur :

- Un principe de solidarité et d'équité entre les territoires,
- Une cotisation intégrant le nombre d'habitants et un critère économique, le potentiel financier agrégé (PFIA), permettant d'intégrer l'ensemble des ressources fiscales et les dotations budgétaires de la collectivité.

Selon ce principe de solidarité, le financement prévoit un abondement annuel de 700 000 € de la Métropole et de 865 000€ pour la Région Grand Est (restant à ajuster dans le cadre de la convention de partenariat devant être conclue avec la Région).

Les cotisations des 12 communautés de communes sont calculées sur la base du reste à charge et le critère 1€ par habitant pondéré au PFIA.

Pour la CC TERRES TOULOISES, le montant de la cotisation annuelle est établi à 46 511€.
Pour l'année 2021, soit 6 mois d'activité, il est fixé à 23 256 €.

3/ Principes de gouvernance et de fonctionnement

En matière de gouvernance, les travaux ont permis de dégager plusieurs grands principes :

- **Une organisation souple et resserrée** autour d'une assemblée générale dont la composition est identique à celle du conseil d'administration. En ce sens, les missions du CA sont dévolues à l'AG ordinaire,
- **Une gouvernance, ouverte, partagée et coopérative**, non liée à une règle de proportionnalité avec les financements apportés,
- articulée autour d'un Président, d'un Vice-président, d'un Directeur Général.

L'Assemblée générale est composée de 2 collèges :

⇒ **Collège des collectivités financeuses, composé des membres actifs**, à savoir les personnes morales de droit public qui s'engagent à contribuer obligatoirement aux dépenses générales de l'Agence.

Chaque représentant des membres actifs de l'Agence dispose d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

La composition du collège est proposée comme suit :

- les établissements publics de coopération intercommunale suivants :
 - Métropole du Grand Nancy, qui dispose de 4 représentants ;
 - les 12 autres EPCI membres du Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine, qui disposent chacun de 1 représentant.
 - la Région Grand Est, qui dispose de 4 représentants.
- ⇒ **Collège des acteurs institutionnels et sociaux-économiques composé des membres associés**, à savoir les acteurs institutionnels et socio-économiques, les institutions, organismes ou personnes physiques qui, par leurs fonctions ou leur expertise, peuvent concourir à la bonne réalisation de l'objet de l'Agence.

Les membres associés ont une voix consultative.

Le collège des membres associés sera constitué de 9 représentants. Peuvent être membres associés de manière non exhaustive : la Multipôle Nancy Sud Lorraine, le Département de Meurthe-et-Moselle, l'alliance inter-consulaire ACACIAM ou les réseaux d'entreprises territoriaux.

4/ Calendrier

Une délibération a été proposée à la Commission Permanente de la Région Grand Est le 21 mai afin de valider un soutien de principe au projet d'agence exposé dans la présente délibération. Cette délibération fait état des principes de gouvernance amenés à être validés par les EPCI, des principes de financements, des missions et des axes de la feuille de route définis en conformité avec les attendus de la Région Grand Est.

La création de l'agence est prévue avant l'été à la suite des délibérations qui seront présentées par les 13 intercommunalités de la Multipole Nancy Sud Lorraine devant leurs assemblées respectives.

Le transfert des effectifs des outils existants dans la nouvelle agence fera l'objet d'une attention forte.

Vu l'examen en commission développement économique le 18 mars 2021,

Vu l'examen en Bureau le 25 mars 2021,

Vu l'examen en commission des Maires le 20 mai 2021,

Les statuts de la nouvelle agence, le projet d'organigramme et de détail des cotisations par EPCI sont consultables sur simple demande auprès du pôle développement, aménagement et mobilité de la CC TERRES TOULOISES.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA s'abstenant, Monsieur MANGEOT et Mesdames LAGARDE et NIGON (ayant la suppléance de M. ERZEN) votant contre, décide :

- **d'approuver le principe de création de l'agence de développement économique selon les principes exposés dans la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les projets de statuts de l'agence de développement économique, structurée sous une forme associative,**
- **de désigner Fabrice CHARTREUX, Président de la CC2T, afin de siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence,**
- **d'accorder une subvention de 23 256 € au titre de l'année 2021 destinée à contribuer aux dépenses générales de l'agence pour 2021.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX